N° 1999-4171 - développement économique et grands projets + finances et programmation - Lyon - Convention avec l'espace textile Lyon et Région en vue du congrès mondial de la soie - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques - Mission technopole et filières -

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'Association internationale de la soie (AIS) a décidé de tenir son prochain congrès mondial à Lyon en juillet 1999. L'AIS est un organisme professionnel unique en son genre dans la mesure où il est le seul à vocation mondiale, en regroupant une quarantaine de pays, à avoir son siège à Lyon.

Ses membres sont des organismes gouvernementaux, des syndicats professionnels et des entreprises. Après le congrès fondateur de 1948, en présence du président Edouard Herriot, et celui de 1985 qui se sont tenus à Lyon, les professionnels de la soie ont convenu de faire du congrès biennal de 1999, un événement prestigieux en partenariat avec la communauté urbaine de Lyon.

En effet, le congrès de Lyon doit être l'occasion de marquer la pérennité de la communauté urbaine de Lyon comme centre international de la création textile et le berceau traditionnel de la soie.

Ce congrès a pour maître d'oeuvre l'espace textile Lyon et Région, avec l'appui de l'AIS, d'Inter Soie France, des organisations professionnelles locales et des industriels rhonalpins du secteur.

Ce congrès devrait constituer un événement majeur en matière de technologie et de créativité de cette industrie d'avenir et promouvoir une image forte de la soie et de Lyon dans le cadre des actions communes engagées entre le Grand Lyon et la profession textile.

La ville de Lyon et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon sont étroitement associées à cette manifestation qui est soutenue, par ailleurs, par la région Rhône-Alpes.

Le budget global de cette opération est estimé à 2, 850 MF.

Les ressources sont constituées de :

- 1,800 MF de participation des entreprises et de la profession,
- 0,750 MF de la part de la région Rhône-Alpes,
- 0,300 MF de la part de la communauté urbaine de Lyon.

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'espace textile Lyon et Région, association loi 1901, chargée de la promotion de la filière textile régionale, pour permettre la réalisation de cette manifestation.

Le budget prévisionnel est donc le suivant :

dépenses :

- traduction, édition, diffusion	100 000 F
- célébration du cinquantenaire et prestations extérieures	200 000 F
- secrétariat et logistique	100 000 F
- organisation et tenue du congrès	1 900 000 F
- étude prospective marché/produits de la filière soie	550 000 F
total :	2 850 000 F

recettes :

- profession et entreprises, ITF, DEFI	1 800 000 F
- Communauté urbaine	300 000 F
- région Rhône-Alpes	750 000 F
total :	2 850 000 F

Une telle manifestation s'inscrit clairement dans la politique menée par la communauté urbaine de Lyon depuis plusieurs années en matière de développement dans l'agglomération lyonnaise d'activités et de manifestations à caractères national et international ainsi que dans la politique de soutien à des filières économiques ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable au versement d'une subvention de 300 000 F TTC à l'espace textile de Lyon et Région pour la réalisation de ce programme.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'espace textile de Lyon et sa Région.

3° - La dépense sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,